

Quoi d'9

À Ste-Marie et Pont-de-Pany ?



Le mot du maire



L'été bat son plein. Saison de repos, de temps libre et partagé, concentré de bonheur qui semble infini. Et pourtant, ce mot porte en lui une part de nostalgie ... été, c'est aussi le participe passé du verbe être, qui nous dit que bientôt, il aura été. Profitons-en bien jusqu'aux derniers jours !

La rentrée dans notre commune verra la tenue d'une enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme.

Vous savez déjà que la commune met en œuvre une modification du PLU voté en 2017 pour créer une zone constructible au cœur du village, au nord de l'école. Le projet est rédigé. Il est actuellement soumis à l'Etat, la Région, le Département, les chambres consulaires.

Tous les habitants pourront le consulter en mairie et sur notre site internet. Ils auront ensuite la possibilité de donner leur avis et leurs propositions à un commissaire enquêteur, nommé par le Tribunal d'instance. Celui-ci rédigera un rapport -de synthèse et circonstancié- qui sera mis à disposition des partenaires. Les dates de l'enquête et des permanences du commissaire sont données en page intérieure.

Il est donc important que vous vous appropriiez ce projet. Il est écrit dans la continuité du PLU, qui donne les grandes lignes du développement de notre commune dans les années à venir.

Bonne fin de vacances, et bonne rentrée à chacun.

Le maire,
Michel Vandenberghe

Rédaction :

Responsable publication : Michel Vandenberghe, maire

Responsable rédaction : Joëlle Minighetti

Rédacteurs : les membres du conseil municipal, les habitants de la commune

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU adopté en mars 2017 est en cours de révision afin d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU du bourg de Sainte-Marie. Cette zone, à proximité immédiate des équipements publics (mairie, école, bibliothèque...) permettra d'augmenter l'offre de terrains à bâtir, tout en prévoyant quelques logements locatifs de type T1/T2 ou T3 afin de répondre au besoin d'une population plus âgée qui souhaite renoncer à une grande maison au profit d'une résidence plus modeste en m².

L'urbanisation se fera en deux temps. D'abord, la création de la zone dite **1AUa**, puis, dans un deuxième temps, la zone **1AUb**, plus proche de la rue du Noyer des Vignes.

L'enquête publique se déroulera **du 5 octobre au 7 novembre 2019**.

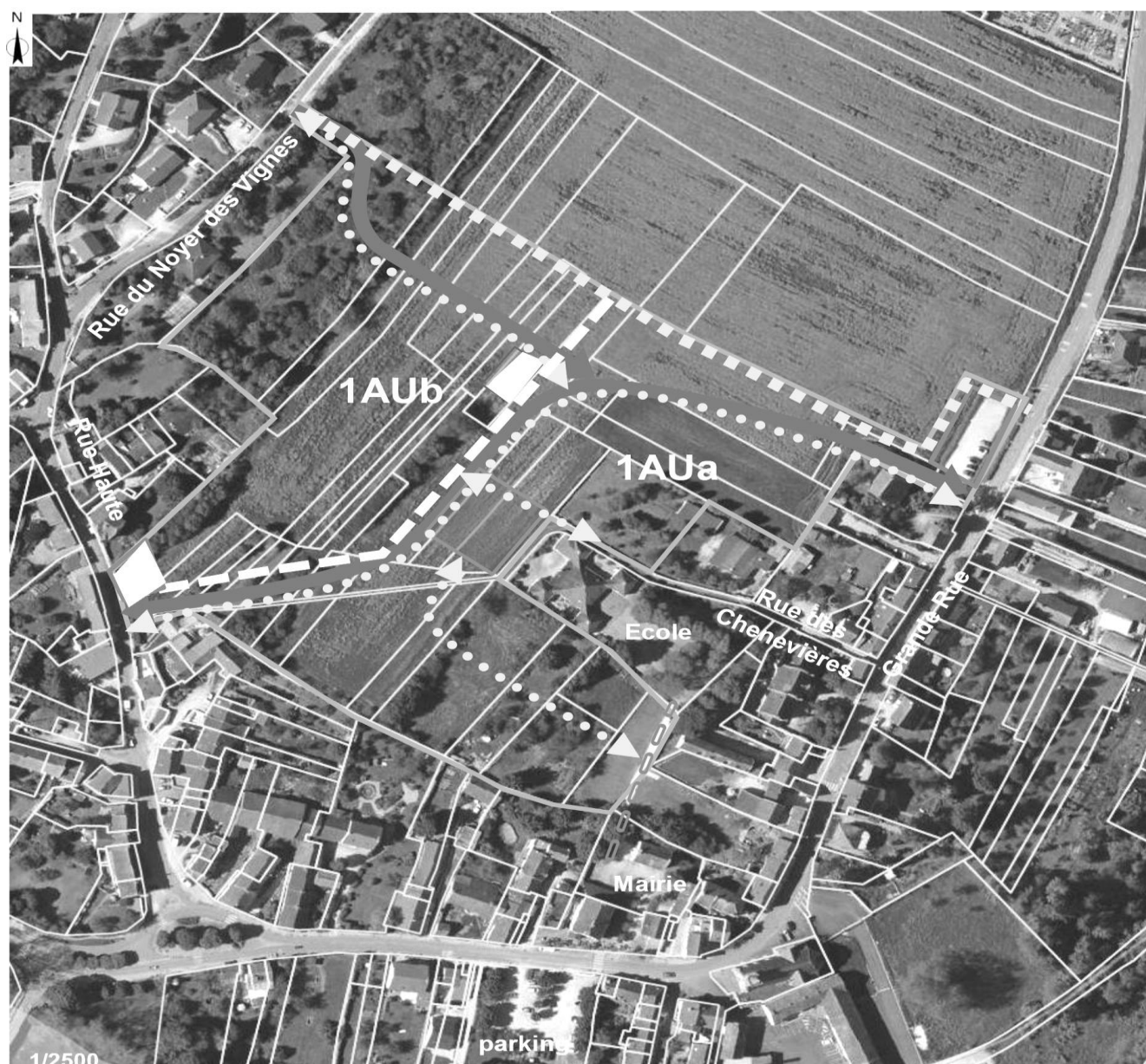
Dès à présent, vous pouvez noter les 3 rendez-vous que vous donnent le commissaire enquêteur en mairie : - **samedi 5 octobre, de 9 à 12 h**

- **vendredi 18 octobre, de 17 à 20 h**

- **jeudi 7 novembre, de 14 à 17 h**

Vous pourrez adresser vos remarques en mairie ou à l'adresse mail suivante :

plu.saintemariesurouche@gmail.com



ETAT-CIVIL

Cette liste est donnée à titre indicatif et sous réserve des informations parvenues en mairie.

Décès

Catherine Dupont, le 25 juin

Naissances

Charly Bergeret, le 25 janvier
Alice Thibaudin, le 17 mars
Lila Habibes, le 16 mai
Elisa Chapuis, le 10 juin
Elliot Messagé Cornu, le 6 juillet
Nathan Tran Alves, le 30 juillet

Mariages

Anne-Sophie Vandenberghe et Sylvain Poilprez, le 22 juin
Emma Parfitt et Morgan David, le 3 août

AGENCE POSTALE

Voilà. C'est fait. La Poste a quitté Pont-de-Pany, emmenant avec elle son distributeur automatique de billets. La Communauté de communes et la commune, soucieuses du bien-être de leurs administrés, se sont organisées pour pallier cette défection. Depuis le 3 juillet, l'agence postale intercommunale a ouvert ses portes dans les mêmes locaux qu'utilisait La Poste, sans attendre de futurs travaux. L'agence postale vous accueille désormais les :

- **MARDI : 8h00-12h00**
- **MERCREDI : 15h00-19h00**
- **VENDREDI : 8h00-12h00**

Retrouvez ces informations sur la page « **Infos pratiques** » du site internet de la commune <http://www.saintemariesurouche.fr/infos-pratique>.

ACTUALITES CMJ

Terrain multi-activités

Un projet d'aménagement du terrain situé entre le terrain de jeux des Petits et le camping a été souhaité par le Conseil Municipal des Jeunes. Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) contacté par le maire souhaite travailler en corrélation avec les jeunes habitants de la commune.

Dans ce sens, une réunion aura lieu le **7 septembre, à 10h30 dans la salle des associations**, pour affiner les besoins et désirs du CMJ et de tous les jeunes du village qui souhaitent participer à ce projet.

En bref,

REUNION
07/09/2019

10 H 30
SALLE DES ASSOCIATIONS
A PONT-DE-PANY

Mairie de Sainte-Marie-sur-Ouche
115 Grande rue.

Ouverture au public les **mardis de 14 h à 18 h 30**, les **jeudis de 14 h à 16 h** et les **samedis de 9 h à 11 h 30**.

☎ **03.80.23.62.30**, 📠 **03.80.23.60.88**,

Courriel mairie : mairie.saintemariesurouche@wanadoo.fr

Site internet : www.saintemariesurouche.fr

VISITE DU SENAT



Luxembourg.

Ce voyage est ouvert à toutes les personnes intéressées dans la limite des places disponibles. Les inscriptions se feront jusqu'au **28 septembre**, date à laquelle, à **10h30**, à la **salle des associations**, une réunion se tiendra pour expliquer aux jeunes et aux moins jeunes le rôle quelquefois méconnu que joue le Sénat au sein de la 5^e République.

Contact : clairegir@yahoo.fr ou

mairie.saintemariesurouche@wanadoo.fr

Le voyage à Paris pour la visite du Sénat est arrêté au **lundi 28 octobre 2019** pendant les vacances de la Toussaint. Il s'effectuera en bus. Le départ est prévu à **5 H 30** pour un retour à **21 H 30**.

L'excursion inclut également la visite du Panthéon.

Le repas, tiré du sac, sera pris dans le jardin du

En bref,

VISITE DU SENAT
28/10/2019

REUNION EXPLICATIVE
28/09/2019
10 H 30
SALLE DES ASSOCIATIONS
A PONT-DE-PANY

ACTES DE CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX

L'attention de M. le Maire a été attirée sur le fait que des chats disparaissent ou reviennent blessés vers leurs maîtres, victimes, semble-t-il, de pièges. Ces pratiques inacceptables sont absolument proscrites. Il rappelle que l'auteur ou les auteurs de tels actes sont passibles d'une peine de **deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende**.

Vous êtes commerçant, artisan, chef d'entreprise... ? Vous souhaitez utiliser le bulletin municipal comme support publicitaire ?

Rien de plus simple. Téléchargez le contrat sous www.saintemariesurouche.fr/annonceurs et renvoyez-en un exemplaire signé à la mairie. Votre demande sera prise en compte et votre encart publicitaire paraîtra dans les prochains bulletins ainsi que sur le site internet de la commune.

LA BIBLIOTHEQUE

En dehors des mois de juillet et août, la bibliothèque municipale, 105 Grande rue à Sainte-Marie, vous accueille trois fois par semaine ; les **lundis de 17 à 18 h 30**, les **mercredis de 16 à 18 h 00** et les **samedis de 15 à 16 h 30**.

Courriel : bibliotheque.stemarie.ccvo@wanadoo.fr.

Téléphone (aux heures d'ouverture) : 03 80 23 68 39.

L'inscription et les prêts sont gratuits. Animée par des bénévoles, elle fonctionne avec son fonds documentaire propre et grâce à des prêts de la médiathèque de Côte-d'Or.

Les cabanes à livres sont toujours à votre disposition sur la place de la Poste et près du terrain de jeux à Sainte-Marie, pour échanger ou emprunter un livre.

Nouveautés 2019

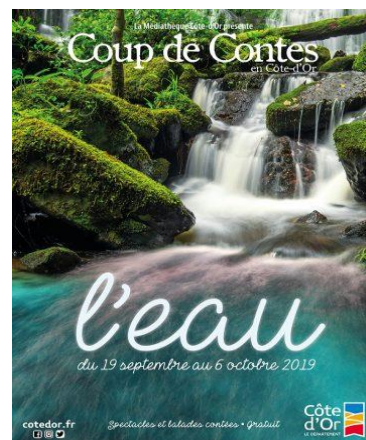
Lectrices, lecteurs et jeunes lecteurs venez découvrir l'acquisition des nouveautés 2019 ainsi que le renouvellement des ouvrages fournis par la MCO (médiathèque Côte d'Or).

Manifestations/Animations dans notre commune

Festival Coup de Contes 2019 sur le thème de « L'eau » organisé par la médiathèque Côte d'Or.

Cette année, la bibliothèque de Sainte-Marie reçoit la conteuse Marie-Odile CALECA. Son spectacle « **Les traces de pas dans l'orage** » sera conté au cours d'une balade autour du Pré-de-Bains (environ 1h45' dont 45' de marche et chaque arrêt nous permettra d'être à l'écoute des Contes) **le dimanche 6 octobre à 15h. Concerne tout public à partir de 8 ans.**

Rendez-vous au Pré-de-Bains à partir de 14h45. Inscription obligatoire auprès de Jérémy Bardet de la CCOM - tel.03 80 49 77 43. Animation gratuite.



Exposition « de la source au robinet »

Organisée par l'équipe de la bibliothèque en partenariat avec l'*Ascka* et l'association *Farandole et Ribambelle*.

L'exposition se tiendra à la bibliothèque **le samedi 12 octobre de 14h à 18h et le dimanche 13 octobre de 10h à 12h et de 14h à 18h.**

Nous vous invitons à venir découvrir comment se déroule le cycle de l'eau qui nous permet d'avoir de l'eau courante dans nos habitations. Ouvrir un robinet paraît simple, mais derrière se dissimule une incroyable mécanique pour nous alimenter en eau potable.

Documentation planétaire sur l'eau. Des activités pour tout public seront proposées ainsi qu'un quizz.

L'exposition restera en place jusqu'au 19 octobre aux heures de permanences habituelles.

Ateliers le 3^e mercredi de chaque mois :

Nous vous proposons des activités manuelles pour les enfants à partir de 5 ans de 9h30 à 11h30 à la bibliothèque municipale.



	<u>Histoires</u>	<u>activités</u>
Mercredi 18 septembre	: La chenille et la pomme	– Fabriquer une pomme avec la chenille
Mercredi 16 octobre	: L'automne	– Fabriquer avec des feuilles, des glands
Mercredi 20 novembre	: Voilà la pluie	– Fabriquer un bâton de pluie
Mercredi 11 décembre	: En attendant Noël	– Fabriquer des objets de décoration pour Noël
Mercredi 18 décembre	: La nuit magique	– Thème Noël

Afin de préparer, au mieux les activités, merci d'inscrire vos enfants au plus tard 48h avant chaque atelier. **Inscription obligatoire**, dans la limite des places disponibles, auprès de Simone Maillot : mail. biblisim2@live.fr - tél. 0380236803 - ou à la bibliothèque (lors des permanences) – mail bibliotheque.stemarie.ccvo@wanadoo.fr

Ces activités sont gratuites

Animation « Histoires pour les enfants » (1 à 7 ans) à 10h30 à la bibliothèque de Ste-Marie

Samedi 21 septembre « Histoires d'eau douce et d'eau salée »
Samedi 16 novembre « Les animaux se préparent pour l'hiver »
Samedi 7 décembre « La magie de Noël »

Vivez un moment de détente et de partage avec votre enfant autour d'histoires, de jeux de doigts et de comptines. Animations gratuites.



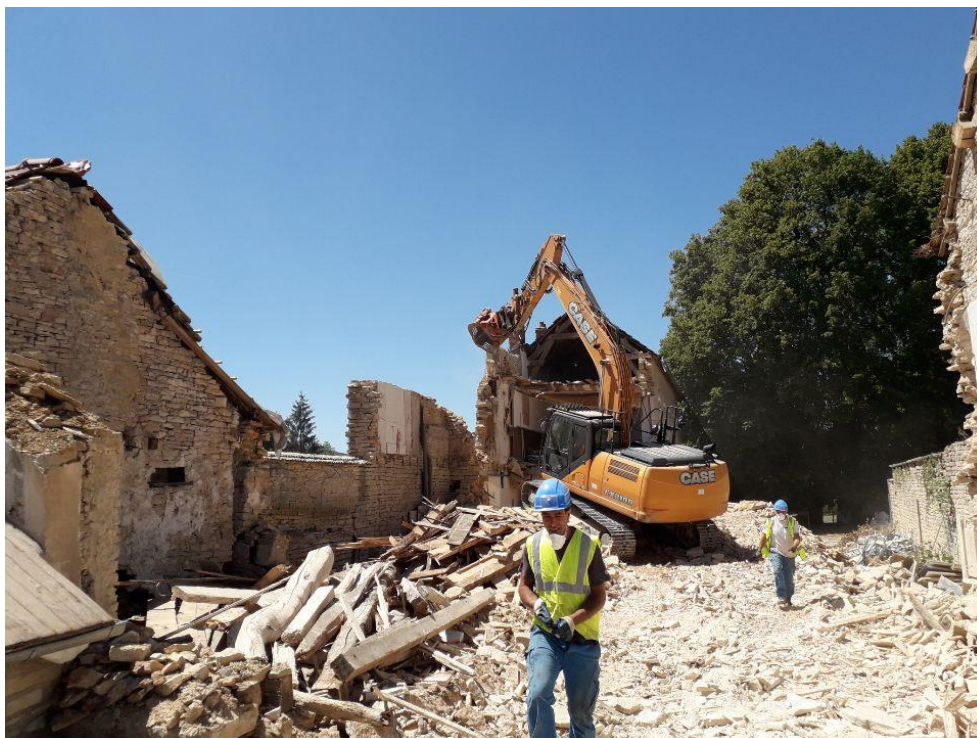
BATIMENT DU PERISCOLAIRE.

Avancement des travaux

Début juillet, les travaux de démolition de l'ancien périscolaire, bâtiment d'entrée et bâtiment principal, ont été entrepris.

L'entreprise GAUDRY a été retenue pour cette opération assez délicate, tant, à certains endroits, les bâtiments à détruire et ceux à sauvegarder sont enchevêtrés ou pour le moins mitoyens.

A la mi-août, la démolition est quasiment terminée. Restent à réaliser notamment des travaux de confortement de murs en mitoyenneté.



Tout avait été prévu pour que les mouvements d'engins de chantier et de camions créent le moins possible de perturbations de la circulation. Des plages horaires avaient été définies pour leur mouvement. En fait, le nombre de ces voyages a été limité par la réutilisation des pierres et gravats pour combler certains sous-sols devenus inutiles.

Que les riverains, les voisins, soient remerciés de leur compréhension pour les désagréments, le bruit, la poussière, et les désordres matériels subis lors de ce chantier.

Ce sera prochainement le temps de la construction du nouveau bâtiment, après préparation du chantier. Bâtiment de plain-pied, fonctionnel, où les enfants devraient être accueillis à la rentrée scolaire 2020.

Au cours de l'année 2019/2020, l'accueil périscolaire sera encore proposé dans notre salle des fêtes. Les parents concernés n'oublieront pas de remettre en mairie, de toute urgence si ce n'est déjà fait, leur demande de carte de transport pour leurs enfants.

Pour rencontrer les élus

Le maire et chacun des adjoints : ***tous les jours sur rendez-vous.***

Adjoints : permanence d'un adjoint le samedi, de 9 h à 11 h 30

Mairie : **03 80 23 62 30** pour prise de rendez-vous

Courriel : ***mairie.saintmariesurouche@wanadoo.fr***

SALON DE COIFFURE



Amandine a fermé son salon fin juillet.

Sandrine, a ouvert son salon le 6 août dernier.

Ouf ! Nous aurions pu craindre qu'une nouvelle fermeture vienne appauvrir la vie sociale de Sainte-Marie ; il n'en est rien !

Sandrine a repris les activités du salon dans la foulée. C'est à peine si l'on s'est aperçu qu'il était resté fermé une semaine. Le temps pour elle de lui refaire une beauté en changeant spots, couleurs et meubles, histoire de le mettre en accord avec ses goûts.

Sandrine Decamp, mariée, est l'heureuse mère de 2 jeunes filles de 19 et 22 ans. Je dis l'heureuse, car son sourire s'élargit encore quand elle parle d'elles. Elle vit à Sombernon où elle œuvre également comme conseillère municipale.

Après ses études, elle a d'abord exercé son métier à Dijon puis, en 2006, s'est installée à Sombernon où elle est devenue coiffeuse à

domicile, rayonnant jusqu'à 20 km autour de Sombernon. Lasse de transporter son lourd matériel, elle a su saisir l'opportunité qu'offrait Amandine en cessant son activité.

Renonçant à ses vacances, elle a rouvert le salon sans en changer le numéro de téléphone.

Vous pouvez joindre le salon au
03 80 54 30 23

Horaires d'ouverture :

mardi	} De 9 à 12h et de 14 à 18h30
mercredi	
jeudi	

vendredi Non stop de **9 à 19h**

samedi Non stop de **8 à 15h**



SECURITE

Point de situation sur les cambriolages

Depuis le premier janvier 2019, le nombre de cambriolages constatés est en légère baisse sur le ressort de la compagnie de gendarmerie de Dijon.

La gendarmerie nous invite à poursuivre ensemble nos efforts pour lutter activement contre ce phénomène et le faire encore reculer. Pensez au dispositif : "OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES" (OTV).

Retrouvez sur le site de la commune (www.saintemariesurouche.fr) tous les conseils de la gendarmerie concernant votre sécurité et celle de vos biens.



Vous ne conduisez pas –ou plus- ? Vous ne pouvez pas vous déplacer aisément ?

Chaque fois que la municipalité organise une manifestation, le déplacement ne doit pas être un problème. Il vous suffit de vous faire connaître en mairie par un appel téléphonique ou un mail et un des membres du conseil viendra vous chercher et vous ramènera à votre domicile.

DECHETS MENAGERS (SERVICE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES)

1) Déchèteries – Rénovation et mise aux normes

La société qui travaille sur le cahier des charges qui servira à la consultation des entreprises pour les travaux a eu beaucoup de mal à récupérer des données essentielles pour estimer les dispositifs à mettre en place au niveau de la sécurité. De ce fait, le cahier des charges ne s'est terminé que fin juin 2019 ; ce qui, compte tenu des délais accordés aux entreprises pour répondre, devrait permettre d'aboutir au choix des candidats retenus dans le courant de l'automne.

D'autre part, il s'avère que les quatre déchèteries traitent chacune un flux annuel, toutes matières confondues, supérieur à 300 m³. Cela détermine légalement une période d'instruction des dossiers qui peut durer 6 mois.

Ces différents points entraînent un démarrage des travaux, au plus tôt, au début du mois de décembre 2019 et, compte tenu de la durée estimée des travaux, une fin de ceux-ci au début du mois de juillet 2020.

Il est prévu, pendant la réalisation des travaux, la fermeture des déchèteries. Pour perturber le moins possible les usagers, le scénario retenu est le suivant :

– Fermeture des déchèteries de Velars et Gissey et report des horaires d'ouverture de ces deux sites sur les deux autres déchèteries (Velars sur Lantenay - Gissey sur Sombernon) – Chantier prévu à priori de décembre 2019 à mars 2020.

– Réouverture de Velars et Gissey et fermeture de Lantenay et Sombernon avec report des heures d'ouverture de Lantenay sur Velars et celles de Sombernon sur Gissey – Chantier prévu, à priori, d'avril à juillet 2020.

2) Tarifs du traitement des déchets ménagers

Les tarifs des différentes prestations sont sans changement en 2019.

3) Respect des consignes données

Il est demandé à chacun des respecter les consignes validées par le Conseil Communautaire :

- le couvercle des bacs doit être fermé,
- le bac après le ramassage doit être récupéré par les usagers.

Hervé POINTEREAU,

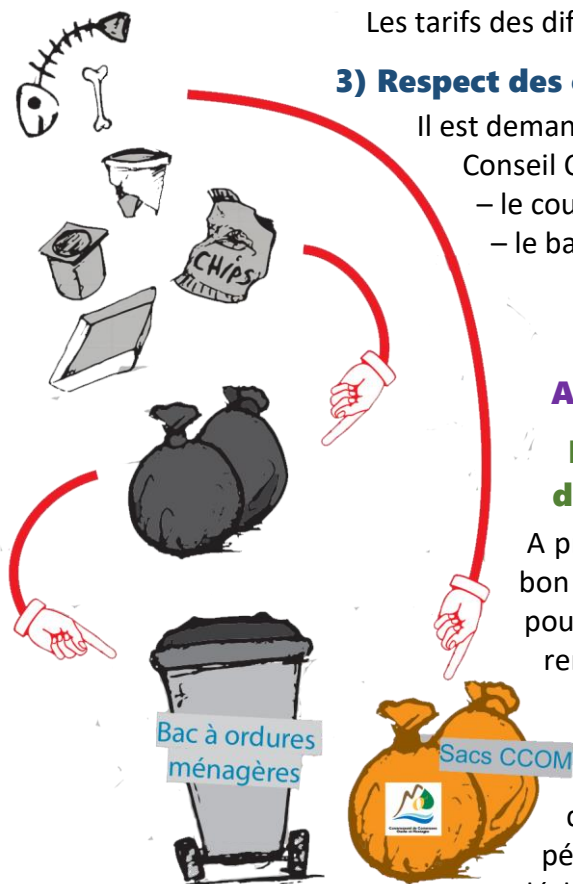
membre de la commission communautaire déchets

Astuce

Le sac orange de la CCOM peut être une source d'économie.

A propos de notre façon de gérer nos déchets, Quoi d'9 croit bon de vous rappeler que vous pouvez acquérir des sacs-poubelles CCOM qui viennent en complément ou en remplacement de votre bac pour les jours où sa contenance ne suffit pas ou, en revanche, lorsque votre bac n'est pas plein mais que vous ne souhaitez pas garder des ordures 2 semaines de plus (absence de plusieurs jours de votre domicile, par exemple). Ce peut être une solution en période estivale. Le sac CCOM -dont la destruction des déchets est déjà payée lors de son achat- ne vient pas en

supplément d'une levée. Il peut même vous éviter la facturation d'une levée supplémentaire. Le paiement des sacs n'est pas immédiat : il figurera sur la dernière facture annuelle.



Flash back

AMERICAN MOTORS DAY

Le week-end du 10-11 août, le village de Sainte-Marie a vécu à l'heure américaine : American Motors Day.

De belles *Harley Davidson* et autres motos ont fait rugir leur moteur comme l'ont fait certaines belles voitures anciennes.

Organisé par les « *Chicanos Crew Dijon* » pour la 2^{ème} année consécutive, une centaine de participants se sont retrouvés pour échanger et partager leur passion. Une paëlla maison était proposée le samedi soir, accompagnée d'un concert. La fête a perduré le dimanche après-midi malgré la pluie.



Trail de la Roche d'Anse



L'ASPTT Dijon Cyclisme et la société de chasse de la Fontaine Pourrie de Sainte-Marie ont organisé, ce jeudi 15 août 2019, la 5^e édition du Trail de la Roche d'Anse.

Ce trail comportait 2 épreuves chronométrées, l'une de 26 km et l'autre de 14 km, ainsi qu'une marche rando ou nordique sur le parcours du 14 km.

Beaucoup d'habitant(e)s de la commune et de la communauté de communes ont participé à l'une de ces épreuves.

Quelques averses matinales ont certainement rebuté certains concurrents potentiels, mais, le beau temps revenu, ces courses se sont déroulées dans les meilleures conditions.

Le parcours, concocté par Gérard Ledoux, a plu à tous les participant(e)s. L'an prochain le parcours du 14 km sera modifié et, ainsi, les concurrents passeront sous la Roche-d'Anse comme ceux du 26 km.

370 personnes ont participé à cette épreuve qui faisait partie du Challenge Trail 21.

Les récompenses ont été remises par les maires de Ste-Marie et d'Arcey en présence de M. Paul Robinat, conseiller départemental, ainsi que par le représentant de la Communauté de communes et des membres de l'ASPTT et de la société de chasse.

Ce trail aura lieu, en 2020, toujours le 15 août.

Bien vivre ensemble

Nos amis les chiens

L'été est une période qui peut être difficile lorsqu'il connaît des périodes de canicule comme ce fut le cas ces deux dernières années. Les fenêtres restent ouvertes pour la nuit dans l'espoir de récupérer un peu de fraîcheur. Il ne vous aura pas échappé que les bruits, dans ces circonstances, prennent énormément d'importance et les aboiements des chiens sont des nuisances insupportables pour qui espère quelques heures de sommeil. Il est impératif que les propriétaires de chiens prennent toutes les mesures qui s'imposent pour respecter le sommeil de leurs voisins.



LA VIE ASSOCIATIVE



JUDO
VOIE DE LA SOUPLESSE
à partir de 4 ans

JUJITSU
ART DE LA SOUPLESSE
à partir de 12 ans

TAÏSO
ENTRETIEN DU CORPS
à partir de 12 ans

CLUB AFFILIÉ
FF Judo

Salle des Fêtes
PONT-DE-PANY

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
06.19.39.74.01
www.asjc-stemarie.fr

INSCRIPTIONS

le 4 SEPTEMBRE 2019

à la salle des fêtes à PONT-DE-PANY
de 18h00 à 20h00
&

A partir du 11 SEPTEMBRE 2019

à chaque fin de séance

Les cours reprennent le 11 septembre 2019 à la
salle des fêtes à Pont-de-Pany

Chaque **MERCREDI**

17h15 - 18h00 JUDO (4-5 ans)

18h00 - 19h00 JUDO (6-12 ans)

19h00 - 20h00 JUDO (+12ans & adultes)

Chaque **VENDREDI**

19h00 - 20h00 JUDO (6-12ans)

20h00 - 21h00 TAÏSO - JUDO SANTE (+12ans & adultes)

20h00 - 21h00 JUDO JUJITSU (+12ans & adultes)

BADMINTON

La saison du club Ouche/Bad 2018/2019 s'est achevée avec 17 inscrits.

Quelques rencontres avec Velars se sont déroulées dans la bonne humeur.

Nous avons clôturé la saison par notre traditionnel barbecue où famille et amis étaient invités à la cabane de chasse prêtée gracieusement pour l'occasion par Gérard Ledoux. Merci encore à lui.

Rendez-vous au **jeudi 5 septembre 2019** pour les inscriptions.

Les séances se déroulent tous les jeudis soir à partir de 20h45 à la salle des fêtes de Pont de Pany.

Venez nous rejoindre dans une ambiance amicale.

Responsable : Mme Giraud Fabienne ☎ **03 80 23 62 10**.



INFORMATIONS RELIGIEUSES

INFOS CATHOLIQUES



Pour tous renseignements (offrande de messe, baptême, mariage, catéchèse, obsèques...), contacter le Père Serge Athénor au **03 80 33 41 13** ou au **07 57 55 24 69**, au presbytère de Sombornon. Pour notre commune, le correspondant de l'ensemble paroissial de Sainte-Marie est M. J. Lechenault, **03 80 49 78 29**

Vous ne recevez pas Quoi d'9 à Sainte-Marie et Pont-de-Pany ?

Malgré le soin apporté dans la distribution du bulletin municipal, il se peut que vous ne le trouviez pas dans votre boîte aux lettres. N'hésitez pas à signaler tout défaut ou manque dans la distribution en contactant la rédaction du magazine (jmni21@gmail.com – 06 68 21 31 26) ou en écrivant directement à la mairie.

A LA RENCONTRE DE...

Patrick Seguin, président de la Communauté de communes Ouche et Montagne.



Patrick Seguin a 59 ans. Marié, il est père de trois enfants dont les âges s'échelonnent de 12 à 30 ans.

Depuis 18 ans, il allie ses activités de directeur commercial dans le domaine industriel avec ses mandats d'élu. Son premier mandat, il l'a vécu comme adjoint au maire de Lantenay, puis, dès 2008, il a revêtu l'écharpe tricolore de premier édile de cette même commune.

Enfin, le 31 janvier dernier, il a été élu président de la Communauté de communes Ouche et Montagne en remplacement de Laurent Streibig.

Au moment de son élection, il lui reste environ 14 mois

pour atteindre ses objectifs.

C'est peu, mais il tient surtout à poursuivre les projets mis en place par son prédécesseur. Il loue la qualité du travail que celui-ci a fourni avec ses équipes durant ces quatre années écoulées.

Les projets majeurs : la construction du bâtiment périscolaire de Sainte-Marie, la rénovation des quatre déchetteries, la création d'une régie des eaux, l'aménagement de la plage de Grosbois.

Sans oublier le soutien de la CCOM auprès du département dans le cadre de l'opération cap 100% Côte-d'Or de deux projets communaux structurants : la construction de quatre classes et d'une bibliothèque sur la commune de Mâlain, qui concernera les enfants de Baulme-la-Roche, Prâlon, Savigny-sous-Mâlain et Mâlain ainsi que l'installation d'une maison de santé pluridisciplinaire à Fleurey sur Ouche.

Et, enfin, l'aménagement des bureaux de la Communauté de communes consécutivement au départ de La Poste.

L'idée, créer deux sites distincts : le site *Ouche*, à Pont-de-Pany, qui accueillera les services administratifs et le site *Montagne* -à Sombernon, dans un premier temps puis, peut-être un jour à « La belle Idée » à Mesmont- qui regroupera tous les services techniques.

Patrick Seguin vise avant tout la maîtrise des coûts de ces réalisations ambitieuses.

En interne, il tient à terminer, avant la fin de ce mandat, la base documentaire informatique propre aux services de la Communauté de communes et qui regroupe les procédures, les documents mis en place et les formulaires créés pour faciliter et simplifier le travail des collaborateurs.

Ses objectifs : garder un esprit factuel. Travailler toujours dans l'intérêt général. Eviter les cas particuliers.

Ses méthodes : Garder l'esprit le plus ouvert possible. Favoriser le travail d'équipe. Prendre le temps nécessaire pour recenser les besoins, les analyser pour mieux les valider et, enfin, donner au personnel les moyens de les réaliser.

Il a le souci d'égalité de traitement entre les 32 communes. Il veut mettre en place des procédures applicables à l'ensemble de ces communes dans le cadre des compétences.

Il se considère -à juste titre- comme le gardien de la volonté communautaire.

LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES ARTICLES POUR
LE PROCHAIN NUMERO EST FIXEE AU **29 NOVEMBRE 2019**

ACTIVITE JEUX



Tous les premiers samedis du mois, des bénévoles de l'association des FAMILLES RURALES du Sombornonnais vous attendent à la ludothèque de Sombornon.

Près de 150 jeux y sont empruntables à la bibliothèque de Sombornon (à proximité de la place du marché !).

Venez vous inscrire (5 € à l'année), emprunter 3 jeux par mois ou tout simplement jouer !

Vous trouverez plus de renseignements sur le site internet www.afr-sombornon.fr.

Vous pouvez également, si vous voulez être informés de l'actualité de l'association et de l'arrivée de nouveaux jeux, vous abonner à la page Facebook "FamillesRurales du Sombornonnais".

VISITE DU SITE DE L'ANCIENNE BASE AERIEENNE

L'association des Anciens et des Amis de la B.A. 102 organise des visites commentées du site de l'ancienne base aérienne de Dijon-Longvic.

Ces visites sont gratuites et ouvertes à tout public.

Inscriptions et renseignements, notamment pour les dates, au **06.03.06.64.95** ou sur lesanciensdelaba102@yahoo.com



PUB

Domaine de Pont de Pany

Organisateur de réception de 20 à 220 personnes

Devis sur demande

MARIAGES - FETES FAMILIALES SEMINAIRES -

Tél : 03.80.49.77.79
Fax : 03.80.56.18.51
170 rue de Sainte Marie
21410 PONT DE PANY

PUB

Hôtel Restaurant Le Spuller

- Cuisine traditionnelle
- Vue panoramique
- Service traiteur

21540 Sombornon
t : 0380 . 537 . 127

Restaurant fermé dimanche soir et lundi

lespuller@orange.fr
www.lespuller.fr

PUB

GUILLAUME JEANGIN

Plomberie - Chauffage - Sanitaire

Installation
Entretien
Dépannage
Ramonage
Salle de bain
Traitement de l'eau

06.75.38.34.56

chauffagesombornon@sfr.fr

64 avenue de la Brenne 21540 SOMBORNON Siret 804 885 739 00016 APE 4322B

GARDES DES PHARMACIES

La garde débute le vendredi à 9 h pour une semaine. Ces gardes se font « à volets fermés » et sont réservées aux ordonnances du jour ou de la veille et aux urgences. Les pharmaciens ne logent pas tous à proximité de l'officine et le déplacement peut prendre un certain temps. Un numéro de téléphone, le **39.15** (payant), est à votre disposition pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile. Internet vous offre également cette possibilité à l'adresse suivante : [www/pharmaciesdegarde.com](http://www.pharmaciesdegarde.com). Ces gardes vous sont données sous réserve de changement(s) éventuel(s).



Médecin de garde, faire le 116 117 ou le 03 80 40 28 23. Le 15 est à réserver pour les urgences vitales.

Maison médicale de garde à Dijon, bd Maréchal de Tassigny (à côté des urgences adultes de l'hôpital François Mitterrand), le soir de 20 à 24 h, le samedi de 12 à 24 h, le dimanche et jours fériés de 8 à 24 h.

du 30 août au 6 septembre	LIERNAIS	CORREIA	03 80 84 41 51
du 6 au 13 septembre	ARNAY-LE-DUC	SEGUIN	03 80 90 13 96
du 13 au 20 septembre	PRECY-SOUS-THIL	ALLARD	03 80 64 54 24
du 20 au 27 septembre	BLIGNY-SUR-OUCHES	ROSTAING & PRIMETENS	03 80 20 14 93
du 27 septembre au 4 octobre	SOMBERNON	LESEUR	03 80 33 46 14
du 4 au 11 octobre	SAULIEU	VAUBAN	03 80 64 10 05
du 11 au 18 octobre	ROUVRAY	BOUTEILLER	03 80 64 71 96
du 18 au 25 octobre	POUILLY-EN-AUXOIS	CUBILLE	03 80 90 80 77
du 25 octobre au 1 ^e novembre	SAULIEU	ERKENS/BEURTON	03 80 64 00 78
du 1 ^e au 8 novembre	POUILLY-EN-AUXOIS	MASSOT	03 80 90 82 80
Du 8 au 15 novembre	PONT-DE-PANY	SEGUIN	03 80 23 62 61
du 15 au 22 novembre	VITTEAUX	MATHIOT	03 80 49 60 48
du 22 au 29 novembre	ARNAY-LE-DUC	HEMMER	03 80 90 19 10
du 29 novembre au 6 décembre	FLEUREY-SUR-OUCHES	DUCRET	03 80 33 63 19
du 6 au 13 décembre	LIERNAIS	CORREIA	03 80 84 41 51
du 13 au 20 décembre	ARNAY-LE-DUC	SEGUIN	03 80 90 13 96
du 20 au 27 décembre	PRECY-SOUS-THIL	ALLARD	03 80 64 54 24
du 27 décembre au 3 janvier	BLIGNY-SUR-OUCHES	ROSTAING & PRIMETENS	03 80 20 14 93
du 3 au 10 janvier	SOMBERNON	LESEUR	03 80 33 46 14

EXTRAITS DU CONSEIL D'ECOLE N° 3 DU 3 JUIN 2019

PRESENTS : Mmes et MM. VANDENBERGHE, maire de Sainte-Marie-sur-Ouche, SORDET, maire d'Arcey, MAILLOT, président du SIVOS, PIERRON, vice-président du SIVOS

Mmes SAUVIN, BELOT, GRANGIER et MM. BOURDEAUX et DURUPT, représentantes des Parents d'élèves, Mmes VASSEUR, enseignante et directrice de l'école, BERNADET, LOUAT-GUILLIER et FIZAINE, enseignantes, DAVID, responsable de l'accueil périscolaire de Sainte-Marie-sur-Ouche.

ABSENTS EXCUSES : MM. MANZONI, Inspecteur de l'Education nationale, REYMOND, maire de Gergueil, Mmes THABOURIN, DOUZON et, FIGUIERA représentante des parents d'élèves, et Mmes LOMBARD et XENARD, membres du RASED.

❖ Prévisions d'effectifs pour l'année 2019-2020, répartition et équipe enseignante

1. PREVISIONS D'EFFECTIFS POUR L'ANNEE 2019-2020

- **Futurs PS (nés en 2016) :** 7 enfants de PS sont inscrits à ce jour.

- **Autres inscriptions :** 1 enfant en MS et 2 enfants en CM1.

L'effectif total de l'an prochain sera donc de 85 élèves avec 7 PS, 11 MS, 7 GS, 15 CP, 9 CE1, 9 CE2, 10 CM1 et 17 CM2.

Le très gros groupe de 17 élèves actuellement en CM1 partira en fin d'année prochaine en 6^e, ce qui risque de faire baisser de manière significative les effectifs pour l'année scolaire 2020-2021, s'il n'y a pas un nombre important d'inscriptions pour la rentrée 2020.

2. EQUIPE DE L'ECOLE

Il n'y aura aucun changement d'enseignante l'an prochain.

❖ Bilan de la coopérative

✓ Solde actuel de compte : 2 800 euros

✓ Recettes depuis le dernier conseil D'ECOLE :

- bénéfices photos de classe : 238 euros

✓ Dépenses depuis le dernier conseil D'ECOLE :

- achat de matériel pédagogique : 67 euros

- transport pour le test anti-panique à la piscine de Chenôve : 240 euros

- achat des stores pour le hall (remboursement du SIVOS à venir) : 150 euros

- sortie voile et château de Commarin des CE1/CE2/CM1/CM2 : 935 euros (340 euros d'activité voile + 440 euros de transport + 155 euros d'entrées au château)

- participation au spectacle de magie des maternelles/CP : 153,90 euros

✓ A venir :

- sortie des classes de PS/MS/GS/CP : 638 euros (400 euros d'activités+ 238 euros de transport)

- transports pour la rencontre athlétisme des CE/CM, la visite du collège des CM2 et les répétitions de la kermesse à la salle des fêtes de Pont de Pany (pour les petits voire pour les grands suivant la météo)

L'association de parents d'élèves Farandole et Ribambelle organise des manifestations et des ventes durant toute l'année au profit de la coopérative scolaire :

- une soirée apéro-concert le 6 avril à la salle des fêtes à Pont-de-Pany (environ 800 euros de bénéfices) ;

- une chasse aux œufs malheureusement annulée pour cause de mauvais temps...mais les élèves ont tout de même eu les chocolats !

- une marche le 1^{er} mai avec départ au Pré-de-Bains (environ 700 euros de bénéfices) ;

- une vente de crêpes à la fête de la musique le 1^{er} juin (environ 260 euros de bénéfices) ;

- la kermesse le 22 juin à la salle des fêtes à Pont-de-Pany sur le thème « Contes et légendes » ;

- une vente de crêpes au 14 juillet de la commune de Sainte-Marie-sur-Ouche.

3. PROJETS ET ACTIVITES DE L'ECOLE

Spectacles pour les maternelles : Dans le cadre d'une coopération avec les écoles maternelles des villages alentours, les élèves de la PS jusqu'au CP ont assisté à un spectacle de magie le vendredi 10 mai à Gissey sur Ouche.

Projet tablettes de la classe de CM1/CM2 Le projet avance lentement mais il avance...Le président de l'association SHEN, lassé de solliciter sans succès le vendeur du logiciel qui devait synchroniser les tablettes, a

écidé de confier l'affaire à son service juridique afin d'en obtenir le remboursement. Il a accepté de financer le serveur qui permettrait de stocker des documents (vidéos, applications hors ligne, ...) pour que toutes les tablettes puissent être utilisées en même temps sans passer par la connexion internet.

Chorale d'école : Continuation du projet de chorale avec les 3 classes d'élémentaire. Prochaine restitution durant la kermesse.

Accueil à la bibliothèque municipale interrompu en cette fin d'année en raison des travaux du bâtiment.

Projet Poules et Jardin : Chaque classe a réinvesti son espace jardin dès la rentrée des vacances de printemps. Les poules sont réparties chez elles. Chaque classe a étudié la poule, son mode vie, sa reproduction et a réalisé des productions sur ce thème.

Nous avons remis en état nos jardins avec les élèves : désherber, ôter les cailloux, aérer la terre grâce aux outils de jardinage pour enfants achetés par la coopérative. On a également planté la semaine passée : dans les jardins des petits et des grands, nous avons décidé de faire une jachère fleurie dont on verra vraiment les résultats à la rentrée. On a également conservé les fleurs de radis plantés l'an passé pour récupérer des graines, les quelques fraisiers qui ont survécu depuis 1 an, les roses trémières et les soucis dont les enfants cueillent les fleurs pour les offrir à leur maman.

Sécurité routière : - Piste routière pour la classe de CM1-CM2 réalisée le 13 mai

Sortie des classes de CE1/CE2 et de CM1/CM2 le lundi 27 mai

Les enfants ont beaucoup aimé découvrir la voile et apprendre à diriger les Optimists et cette activité s'est faite en toute sécurité grâce à l'instructeur Xavier et le conseiller pédagogique EPS Christian qui entouraient les embarcations avec deux bateaux à moteur. La visite du château de Commarin était à la fois passionnante et adaptée à l'âge des élèves.

Sorties des classes de maternelle et de GS/CP le mardi 4 juin

Les élèves de PS, MS, GS et CP partiront visiter la ferme d'Epagny, ferme céréalière bio qui fait partie du réseau « Ecoles en herbe ». Les élèves participeront à un jeu de piste pour visiter la ferme, monteront sur un tracteur et fabriqueront de la farine et des pâtes.

Visite du collège pour les élèves de CM2 le vendredi 7 juin

Il est prévu que les élèves de CM2 visitent le collège avec des collégiens puis participent à des cours (particulièrement des cours d'EPS). Ils déjeuneront au self.

Triathlon des GS/CP le vendredi 7 juin

Un papa d'élève de GS organise un triathlon pour les élèves de GS et de CP au Pré-de-Bains. Les élèves participeront à des épreuves de lancer, de saut et de course.

Rencontre athlétisme pour les classes de CE1/CE2 et de CM1/CM2

Le 2 juillet, les classes de cycle 2 et 3 des écoles de Gisse-sur-Ouche, de Fleurey-sur-Ouche et de Sainte-Marie-sur-Ouche se réuniront au stade de Mâlain pour participer à de nombreuses activités athlétiques organisées par notre conseiller pédagogique EPS, M. Christian CHARLES.

Cour de l'école

Il a été demandé au SIVOS de faire procéder à la vérification de la solidité des arbres de la cour afin d'éviter tout accident. Ces arbres sont magnifiques et permettent d'avoir de l'ombre l'été mais, en cas de fort vent, il peut y avoir des chutes de branches. M. Maillot répond qu'il a pris attache auprès de l'ONF qui fera donc un état des lieux pour déterminer s'il est nécessaire de faire intervenir une entreprise. Ce sera fait à la fin de l'été à l'issue des fortes chaleurs qui peuvent fragiliser les arbres.

❖ **Questions des parents d'élèves**

● **Pourquoi une sortie vélo n'est pas organisée comme cela a pu être le cas par le passé ?**

Les élèves de CE1/CE2 et de CM1/CM2 participent déjà à une rencontre d'athlétisme et les élèves de GS/CP à un triathlon, cela nous paraissait suffisant comme sorties sportives.

● **Des parents d'élèves interrogent les enseignantes sur le nombre de sorties qui leur paraît peu important au vue de l'investissement financier des familles à travers leur participation aux différentes manifestations de l'année.**

Les enseignantes répondent que les sorties scolaires répondent avant tout à des objectifs pédagogiques précis et qu'elles ne sont pas des sorties de loisirs : le but des sorties scolaires est la continuité ou le renforcement des apprentissages en classe. Dans cette optique, des sorties ne sont organisées que lorsqu'elles présentent un intérêt pédagogique. L'école ne peut et ne doit pas devenir un centre de loisirs.

En outre, pour une école rurale, le prix des transports dans les sorties scolaires pèse lourds. Pour exemple, la location d'un bus pour passer la journée avec nous au lac de Panthier et au château de Commarin aurait dû nous coûter 590 euros. Ces dépenses sont des dépenses importantes pour notre coopérative scolaire. Nous avons fait

le choix depuis 4 ans de ne pas faire payer les sorties aux familles. Nous organisons donc nos sorties en fonction de l'argent dont nous disposons en essayant d'utiliser au mieux l'argent que les parents nous donnent tous les ans.

Si un séjour avec nuitées est toujours en projet, nous prenons le temps de réfléchir à un séjour qui présente un réel intérêt pédagogique. La réflexion concerne également le ou les niveau(x) qui partiraient. Dans ce cas de figure, nous envisagerions de demander une participation financière aux familles car la coopérative ne pourrait pas supporter seule une telle dépense. Ceci étant, nous essayerons toujours de minimiser cette participation, quitte à écarter des séjours trop chers.

● **Serait-il possible d'installer des jeux dans la cour de récréation ?**

Pour le moment, l'espace de la cour allant être réduit durant les travaux du bâtiment du périscolaire, il n'est pas judicieux d'ajouter des jeux de cour. Par la suite, la question peut être étudiée mais il faut garder à l'esprit que ces installations et leur entretien coûtent très chers et que la réglementation en matière de sécurité est très stricte. Les enfants ne semblent pas s'ennuyer dans la cour : les petits disposent de trottinette, de tricycles, de petites balançoires en plastique que les parents ne voient pas car ce matériel est rangé après chaque récréation dans le chalet. Les grands ont des ballons et organisent des jeux de foot et de balle américaine (jeu de balle à la main). Ils peuvent également prendre les cordes à sauter de l'école et des craies pour dessiner sur le sol. Sans oublier les éternels « pneus » en plastique très utilisés par les élèves qui servent de sièges, de roues, de bacs à plantations ou même de parcours de motricité !

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-huit et le neuf avril à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VANDENBERGHE Michel, maire.

Présents : Mmes et MM. BOURGEOT Catherine, CHAPUIS Bernard, GENIX Robert, JANNIAUD Chantal, LAFORET Pierre, MAILLOT André, MINIGHETTI Joëlle, VANDENBERGHE Michel, VREL Eric.

Absents excusés : SAULNIER Alexandre pouvoir à CHAPUIS Bernard, GIRARD Claire pouvoir à BOURGEOT Catherine, PIERRON Patrice pouvoir à MAILLOT André, MARTIN-CHALUMEAU Chantal pouvoir à GENIX Robert, NOIROT Alexandre

Secrétaire : BOURGEOT Catherine

Suppression du point n° 6 de l'ordre du jour

Ajout d'un point à l'ordre du jour : - délibération pour la location des bureaux à la CCOM
- maîtrise d'ouvrage pour les travaux de la CCOM

1. Approbation du projet de CR du CM du 18/03/2019

Le projet de compte rendu du conseil municipal du 18 mars dernier, est adopté à l'unanimité.

2. Vote des taux d'imposition des différentes taxes locales :

Le conseil municipal **DECIDE**, par 13 voix pour, de ne pas augmenter le taux communal des 3 taxes directes pour 2019 qui sont donc fixées comme suit :

Taxe d'habitation	9,85 %
Taxe sur le foncier bâti	18,65 %
Taxe sur le foncier non bâti	38,95 %

3. Vote des comptes de gestion et administratif du budget principal 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le conseil municipal examine le compte administratif qui se résume ainsi :

Fonctionnement	Dépenses	436 114.61 €
	Recettes	459 200.29 €
Résultat de fonctionnement 2018		23 085.68 €
Investissement	Dépenses	136 374.46 €
	Recettes	123 561.92 €
Résultat d'investissement 2018		- 12 812.54 €
Résultat de l'exercice 2018		10 273.14 €

Après que le maire se soit retiré, conformément à la loi, le conseil municipal approuve, par 12 voix pour, les comptes de gestion et administratif 2018.

4. Affectation du résultat du budget principal

Clôture de l'exercice 2018 :

Investissement : 148 543 € reporté ligne 001 de la section d'investissement du budget principal 2019

Fonctionnement : 340 085 € reporté ligne 002 de la section de fonctionnement du budget principal 2019 et 76 949 € ligne 1068 de la section d'investissement du budget principal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette affectation.

5. Vote du budget principal primitif 2019

Le conseil municipal approuve le budget principal 2019 à l'unanimité

Fonctionnement	Dépenses	737 506 €
	Recettes	737 506 €
Investissement	Dépenses	548 397 €
	Recettes	548 397 €

5. Location des locaux de Pont-de-Pany à la CCOM

La direction de la Poste souhaite, à terme, fermer le bureau de poste de Pont-de-Pany. La commune, par contre, souhaite garder une présence postale. Un accord est trouvé entre la Poste, la CCOM et la commune pour créer une Agence Postale Intercommunale dans les locaux actuels.

Le conseil municipal décide :

- 1. De mettre fin au bail de la Poste au 31 mai 2019 et de conclure un nouveau bail de location de ces locaux avec la CCOM à compter de juin 2019.

Vote : 9 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions

- 2. De fixer le nouveau montant du loyer à charge de la CCOM pour la totalité des locaux mis à disposition soit 10 948 €.

Vote : 6 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions

6. Maîtrise d'ouvrage pour les travaux de la CCOM à Pont de Pany

Pour la création de l'Agence Postale Intercommunale dans les locaux loués par la COMCOM, d'importants travaux d'aménagement sont nécessaires. D'autres seront entrepris pour l'accessibilité aux PMR.

La CCOM souhaite que la commune délègue la maîtrise d'ouvrage à son profit pour tous les travaux envisagés.

Le conseil municipal, n'étant pas informé des clauses de résiliation de la maîtrise d'ouvrage, désire approfondir cette étude et reporte l'examen de ce point au prochain conseil.

7. Informations diverses

- Ouverture du camping le 15.04.2019

Changement de lieu pour les collectes de déchets ménagers sur la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six mai à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VANDENBERGHE Michel, maire.

Présents : Mmes et MM. BOURGEOT Catherine, CHAPUIS Bernard, GENIX Robert, GIRARD Claire, JANNIAUD Chantal, LAFORET Pierre, MAILLOT André, MARTIN-CHALUMEAU Chantal, MINIGHETTI Joëlle, PIERRON Patrice, VANDENBERGHE Michel.

Absents excusés : SAULNIER Alexandre pouvoir à PIERRON Patrice, NOIROT Alexandre pouvoir à MARTIN-CHALUMEAU Chantal, VREL Éric pouvoir à Pierre LAFORET.

Secrétaire : CHAPUIS Bernard.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : - convention pour la dématérialisation des actes.

1. Approbation du projet de CR du CM du 09/04/2019

Le projet de compte rendu du conseil municipal du 9 avril dernier est adopté à l'unanimité.

2. Recrutement des jeunes pour l'accueil au camping pendant la période estivale :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de recruter 9 jeunes comme agents d'accueil pour le camping municipal du 15 juin 2019 au 2 septembre 2019. Rémunération indice majoré 321 de la fonction publique.

Adopte ce fonctionnement et autorise le maire à signer tous documents relatifs à ces embauches.

3. Subventions aux associations (budget 2019)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et une abstention, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Comité des fêtes de la commune	5 500 €
Coop scolaire de l'école	440 €
ASCKA	450 €
Les Vide-Goussets	300 €
Farandole et Ribambelle	150 €
Temps LiVres	80 €
Ass Sport Sombernon UNSS	50 €
Familles rurales (Sombernon)	50 €
Echo de Veluze	50 €

4. Convention dématérialisation des actes

Afin de permettre la dématérialisation de la transmission des actes réglementaires et actes budgétaires soumis au contrôle de légalité, nous devons passer une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec la préfecture. Nous nous engageons à utiliser le dispositif S2LOW et conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme GIP e-bourgogne-franche-comté.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces deux dispositions et autorise le maire à signer tous documents relatifs à celles-ci et à effectuer la dépense en conséquence.

5. Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes

Pour la création de l'Agence Postale Intercommunale dans les locaux loués par la CCOM, d'importants travaux d'aménagement sont nécessaires. D'autres seront entrepris pour l'accessibilité aux PMR.

La CCOM souhaite que la commune délègue la maîtrise d'ouvrage à son profit pour tous les travaux envisagés.

Une convention sera rédigée. Le maire en détaille le contenu : description de l'opération, contenu de la mission délégataire, contrôle administratif et technique ainsi que les modalités de résiliations.

Le conseil municipal en accepte le principe et approuve par 1 abstention et 13 voix pour la délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCOM pour la réalisation de ces travaux.

Informations diverses

- Enseignantes en grève le 9 mai 2019.
- Le Conseil départemental nous confirme par courrier l'arrivée de la fibre optique en 2020 ou début 2021 dans notre commune.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2019

L'an deux mil dix-huit et le douze juin à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VANDENBERGHE Michel, maire.

Présents : Mmes et MM. BOURGEOT Catherine, CHAPUIS Bernard, GIRARD Claire, JANNIAUD Chantal, LAFORET Pierre, MAILLOT André, MARTIN-CHALUMEAU Chantal, MINIGHETTI Joëlle, PIERRON Patrice, VANDENBERGHE Michel.

Absents excusés : SAULNIER Alexandre pouvoir à PIERRON Patrice, NOIROT Alexandre pouvoir à MARTIN-CHALUMEAU Chantal, GENIX Robert pouvoir à MAILLOT André.

Secrétaire : BOURGEOT Catherine.

1. Approbation du projet de CR du CM du 06/05/2019

Le projet de compte rendu du conseil municipal du 6 mai dernier, est adopté à l'unanimité.

2. Tarif pour le Raid UNSS des 4 et 5 juin 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, décide du tarif de 2 € par personne pour les deux jours.

3. Remboursement de la caution pour le T3 côté mairie du cœur de village

Vu la demande de résiliation du bail de location reçue en mairie à la date du 21/03/2019, considérant que toutes les conditions sont remplies pour la libération du logement en date du 11/06/2019 et que l'état des lieux est satisfaisant, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de rembourser l'intégralité de la caution à M. GEERAERT soit 561.98 €.

4. Informations sur les travaux du bâtiment CCOM

Les travaux prennent du retard. Les dossiers de demandes de subventions sont en cours et les dossiers pour l'accessibilité sont en attente de réponse.

5. Informations sur le projet ONF/Daviot du chemin forestier

Une réunion a eu lieu à Gergeuil entre tous les partenaires. Les négociations sont très avancées pour la création d'une sortie des produits forestiers pour cette commune. La création d'une voie par les bois sur notre commune n'est donc plus d'actualité.

6. Informations sur le projet d'aménagement du terrain au Pré de Bains

Le terrain a été aplani. Comme nous sommes adhérents, nous avons demandé l'assistance du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) pour l'aménagement de celui-ci. Une première rencontre a eu lieu le 14 mai dernier. Le CAUE nous propose de regrouper les jeunes (ados) et des élus pour mettre les idées en commun et synthétiser le tout afin d'avancer sur le projet.

7. Informations sur la modification du PLU

Une révision du PLU est en cours afin de passer la zone 2AU en zone constructible. Dans un premier temps, la partie sud sera concernée. Il faut prévoir le phasage des travaux et les conséquences. Tout ceci très rapidement.

8. Information sur la titularisation d'un employé de mairie

Un employé municipal sera titulaire le 1^e septembre prochain.

Informations diverses

- Une consultation de travaux est en cours pour le confortement du pont de Ste Marie, clôture de celle-ci le 14 juin 2019
- Visite du sénat le 28 octobre 2019
- Commission culture : - Manifestation « Chœurs de Vallée » prévue le 6 octobre prochain



Consultez et retrouvez plein
d'infos pratiques sur le site internet
www.saintmariesurouche.fr



PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ADPEP21 : Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public

ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line qui peut se traduire par liaison numérique à débit asymétrique sur ligne d'abonné pour les connections Internet

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (en remplacement des CLSH)

APPAR : Association de Protection du Patrimoine Rural

ASCKA : Association Sportive de Canoë-Kayak les Alligators

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

ASJC : Association Sportive de Judo Club

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

BOAMP : Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics

BP – CA : Budget Primitif – Compte Administratif

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAO : Commission d'Appels d'Offres

CARSAT : Caisse d'Assurances Retraite et Santé Au Travail

CAUE : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCOM : Communauté de Communes Ouche et Montagne

CCSVO : Communauté de Communes du Sombornonnais et de la Vallée de l'Ouche

CDCI : Commission Départementale de Coopération Intercommunale

CEPROR : Commission d'Evaluation des PROJets Routiers

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CIS : Centre d'Incendie et de Secours

CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

CMJ : Conseil Municipal des Jeunes

CRAM : Caisse Régionale d'Assurance Maladie

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DDT : Direction Départementale des Territoires (Remplace DDAF, DDE...)

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DSP : Délégation de Service Public

DSV : Direction des Services Vétérinaires

EVS : Employé de Vie Scolaire

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FDFR : Fédération Départementale des Foyers Ruraux

FRAC : Fonds Régional d'Art Contemporain

GIP : Groupement d'Intérêt Public

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté

PPRNI : Plan de Prévention du Risque Naturel d'Inondation

PVR : Participation pour Voirie et Réseau

RASED : Réseau d'Aide et de Soutien aux Enfants en Difficulté

RI : Redevance Incitative

RPE : Relais Petite Enfance (ex RAM)

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

SDAGE : Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de soins à Domicile

SIOS : Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure

SIVOS : Syndicat Intercommunal à VOcation Scolaire

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

SICECO : Syndicat Intercommunal d'Energie de Côte-d'Or

SBO : Syndicat du Bassin de l'Ouche (anc. SMEABOA)

SPANC : Service Public de l'Assainissement Non Collectif

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TP (U) : Taxe Professionnelle (Unique)

VNF : Voies Navigables de France

ZAC-E : Zone d'Aménagement Concerté - Economique